



Le prêt PASS-TRAVAUX : un outil pour l'Artisan du Bâtiment

astria 
1% Logement

 **N° Vert 0 800 01 31 01**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN PORTE FIXE

www.pass-travaux.com

Lorsqu'un particulier envisage de faire des travaux dans son logement, il a dans la majorité des cas prévu une enveloppe financière globale qui lui semble acceptable.

Tous les artisans du Bâtiment savent que la plupart du temps cette enveloppe est inférieure à la valeur réelle des travaux souhaités.

Sans le prêt PASS-TRAVAUX, il n'y a que deux solutions possibles :

- Soit le futur client renonce à tout ou partie de son projet, ce qui est pour lui source de déception et pour l'artisan une perte de commande.
- Soit l'artisan accepte de baisser son prix si cela est envisageable mais cela a pour conséquence de réduire d'autant sa marge bénéficiaire.

Suite page 2

Un artisan témoigne

Monsieur A est plombier-chauffagiste. Il exerce l'essentiel de son activité dans le département du Val-de-Marne et depuis quelques années, il informe régulièrement ses clients sur le prêt PASS-TRAVAUX.

Info de chantier :

Comment avez-vous découvert le prêt PASS-TRAVAUX ?

Monsieur A :

Lors d'une Assemblée Générale de la CAPEB, une personne nous a expliqué le principe du prêt PASS-TRAVAUX. J'ai trouvé cela intéressant et j'ai donc informé quelques uns de mes clients de l'époque pour voir leurs réactions. J'ai tout de suite constaté que cela avait été

très bien perçu par mes clients.

Info de chantier :

Pensez-vous qu'il entre dans les attributions des artisans du Bâtiment de proposer des prêts à leurs clients ?

Monsieur A :

La finalité n'est pas de proposer des prêts, mais d'infor-

mer notre client. Conseiller pour ma part, je considère que c'est un service que je lui offre.

Vous savez, de nos jours les particuliers sont aussi attentifs aux services rendus qu'à la qualité du travail réalisé par l'entreprise.

Avec le prêt PASS-TRAVAUX, l'artisan a **la solution** en proposant à son client si celui-ci est un salarié du secteur privé non agricole, de **faire financer** tout ou partie de ses travaux à l'aide d'un **crédit à un taux particulièrement attractif** de

1,50 %

Pour l'artisan, le résultat est bénéfique sur trois points :

- 1/ il donne à son client l'image d'une **entreprise** sérieuse, compétente, informée, **à l'écoute de ses clients**.
- 2/ il propose à son client **un financement peu coûteux** des travaux envisagés.
- 3/ il s'assure un montant de marché qui est au moins égal à la valeur initiale

des travaux prévus, mais ce montant de travaux peut être supérieur au devis initial. En effet, l'expérience montre que de nombreux clients, compte tenu de cette nouvelle possibilité de financement au taux très attractif de 1,5 %, n'hésitent pas à commander des travaux supplémentaires à hauteur du financement obtenu.

Globalement, on voit bien que le prêt PASS-TRAVAUX permet aux propriétaires d'améliorer leur résidence principale et favorise fortement le développement de l'activité dans l'entreprise artisanale du Bâtiment.

Pour s'en convaincre, il suffit d'en parler aux artisans qui ont bien compris la démarche et qui informent régulièrement leurs clients sur le prêt PASS-TRAVAUX.

• **Crédit total jusqu'à 8 000 €**

(9 600 € pour les salariés dont les revenus imposables sont au plus égaux à 60 % des plafonds du prêt à taux 0 %).

• **Sur 10 ans**

• **À un taux de 1,5 %***

• **Sans frais de dossier**

* prêt 1 % Logement délivré par ASTRIA au taux nominal de 1,5 % l'an hors assurance : Assurance DIT (décès - perte totale et irréversible d'autonomie - incapacité totale temporaire de travail) au taux de 0,24 % par an du capital emprunté par personne assurée, soit 0,20 € par mois, par tranche de 1 000 € empruntés. Taux annuel effectif global (TAEG) pour 1 000 € empruntés sur 10 ans, 1,97 %, assurance incluse pour une personne ou 50/50 pour 2 personnes. Coût total du crédit : 101,60 €, soit 9,18 € par mois sur 120 mois.

Un service "paye" pour les petites entreprises du Bâtiment

Enfin une paye conforme et garantie

La CAPEB Île-de-France a mis en place un Service Paye qui assure, pour toutes les entreprises qui adhèrent à ce service, la gestion complète de la paye :

- Établissement des bulletins de paye
- Édition des journaux de paye et des tableaux de charges
- Calcul des montants à déclarer aux différentes caisses :
 - URSSAF
 - ASSEDIC-GARP
 - RETRAITE-PRO BTP
 - Caisse des Congés Payés

Le Service Paye de la CAPEB Île-de-France est le spécialiste de la paye du Bâtiment et

est **réservé aux entreprises artisanales du Bâtiment**.

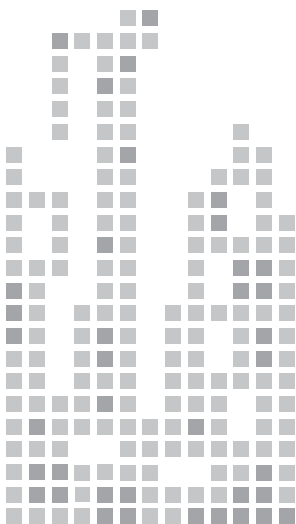
Pour un juste prix, des interlocuteurs spécialisés sont en charge de votre dossier, ils sont également à votre écoute tout au long de l'année.

16,50 € TTC
la fiche

Pour que votre information soit complète, nous pouvons vous envoyer, sans engagement de votre part, un modèle de contrat d'adhésion. Demandez le au :

01 55 31 93 97

service.paye@cape-ile-de-france.org



Une solution aux difficultés de recrutement : Le G.E.I.Q. Artisanat du Bâtiment

Le GEIQ est un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

C'est une association d'employeurs qui se regroupent pour former du personnel à leur secteur d'activité, en se partageant la tâche entre eux et pour avoir du personnel compétent à disposition quand les entreprises en ont le besoin.

Pour l'Artisanat du Bâtiment, un GEIQ est une bonne opportunité de former du personnel dans l'optique de faire recruter ces personnes définitivement après leur formation.

Les destinataires de l'action sont toutes les entreprises artisanales du Bâtiment, et notamment celles qui ne pourraient pas, seules, supporter la charge d'un emploi permanent, et pour qui la mise à disposition de personnels présente des avantages certains :

- avoir recours à une main-d'œuvre au moment où l'entreprise en a le plus besoin,

- bénéficier de l'expérience acquise par les salariés dans plusieurs entreprises différentes,

- supporter des frais salariaux en proportion de l'utilisation de la main-d'œuvre, avec des frais de gestion réduits au minimum,

- être déchargé des tâches administratives habituelles liées à l'emploi d'un salarié.

Pour conclure, devenir adhérent d'un GEIQ est un moyen sûr de trouver du personnel compétent de manière souple et sans formalité administrative.

Pour plus d'informations
réunion ouverte à tous :

le 20 juin 16h00
à la Chambre
de Métiers 78

le 21 juin 16h00
à la Chambre
de Métiers 92

*"Le GEIQ : une formidable opportunité de tester,
de former et de recruter du personnel compétent"*

Le GEIQ s'occupe de tout !

Pour obtenir des informations sur le GEIQ
Artisanat du Bâtiment, téléphonez au numéro
suivant : **01 55 31 93 95**

ASTRIA en quelques chiffres

ASTRIA est née le 4 octobre 2005 de la fusion de deux grands organismes du 1 % Logement créés il y a plus de 50 ans, l'APEC 1 % Logement et l'OCIL.

- 10 implantations **en France**
- 9 500 entreprises **clientes**
- 98 000 aides **distribuées**
- 46 M€ de prêts **Accession**
- 65 000 aides **LOCA-PASS**
- 83 M€ de prêts **PASS-TRAVAUX**
- 7 500 familles **logées**

Retrouvez toutes les informations disponibles sur les sites :

www.astria.com

www.pass-travaux.com

astria 
1% Logement

“de l'électricité à la décoration intérieure” : de nombreux travaux finançables avec le prêt **PASS-TRAVAUX**

Liste indicative de travaux finançables dans la résidence principale
extrait des **travaux finançables**, vous pouvez retrouver la liste complète sur le site www.pass-travaux.com

Adoucisseur d'eau	Diagnostic thermique	Persiennes
Aération des pièces principales et SDB	Digicode, interphone	Plomb (recherche et analyse nocivité)
Agrandissement de moins de 14 m²	Double-vitrage	Plomberie
Air conditionné	Douche (remplacement isolé)	Porte (remplacement isolé)
Amiante (recherche et analyse nocivité)	Égout (raccordement)	Porte (renforcement)
Baignoire	Électricité (installation et réfection)	Porte de garage accès direct au logement
Balcon (création, fermeture)	Énergies nouvelles	Porte d'entrée blindée
Ballon d'eau chaude	Équipement sanitaire (réfection)	Raccordement au réseau (égout ...)
Boiseries extérieures peinture	Escaliers intérieurs	Radiateurs (remplacement)
Cabine de douche	Étanchéité de la façade	Ravalement : entretien de copropriété
Cabinet de toilette - WC	Étanchéité de la toiture	Ravalement : isolation thermique
Canalisations	Étanchéité des sols, murs, plafonds et seuils	Restructuration du logement
Carreaux revêtement de surface	Fenêtre (percement si pièce borgne)	Robinetterie (installation)
Carrelage au sol et mural	Fenêtre (remplacement)	Salle de bains : création d'une 2e Sdb.
Charpente (réfection, remplacement de)	Fosse septique	Sanibroyeur
Charpente (traitement de)	Gaz (installation, réfection)	Sanitaire (équipement)
Chauffage : remplacement électrique	Grille de défense	Sèche-serviettes (radiateurs)
ou pétrolier par non électrique	Insert avec récupérateur de chaleur	Sécurité (alarme, volets, grilles ...)
Chauffage (création de)	Isolation des parois opaques	Sécurité des ascenseurs
Chauffage: remplacement éléments isolés	Isolation des parois vitrées	Serrure trois points
Cheminée extérieure, conduit	Isolation phonique	Toiture : réfection totale
Cheminée : installation insert et	Isolation thermique du bâtiment	Traitement du bois et des charpentes
du récupérateur de chaleur	Lambris revêtement de surface	Vélux
Chéneaux	Lavabo (remplacement isolé)	Ventilation
Combles : (aménagement ou extension)	Loggia	Véranda
Crépi intérieur	Moquette	Vitrage (double)
Cuisine (installation de)	Murs	...
Cuisine (réfection de)	Murs de soutènement	
Cumulus d'eau chaude	Papiers peints	
Décoration intérieure	Parquet	
Diagnostic acoustique	Peinture	

Info de chantier :

CAPEB Région Ile-de-France

2 rue Fléchier
75009 PARIS

Téléphone : 01 55 31 94 00

Fax : 01 55 31 94 01

E.mail : capeb@capeb-ile-de-france.org